



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT, Nathalie ROBIN, Florent DEBERNE, Stéphanie CABON, Martial LEYOUR, Didier MORIN, Isabelle PRUVOST, Brenda DESROCHERS, Camille BELLEIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Auriane BROSSE représentée par Yannis SIGNORET, Bertrand HAUTIN représenté par Martial LEYOUR.

Monsieur le Maire informe de l'arrivée tardive de Monsieur Guillaume RAGU.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Madame Isabelle BERTRAND est désignée secrétaire de séance.

1- BUDGET COMMUNE - Approbation du Compte Financier Unique 2025 -

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline DESCHAMPS, qui est nommée Présidente de séance pour le vote du CFU pour le budget COMMUNE.

Madame Céline DESCHAMPS rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il constitue l'arrêté des comptes.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture du CFU.

BUDGET COMMUNE	
Fonctionnement	
Dépenses	2 000 366,66 €
Recettes	2 301 138,48 €
Bilan exercice	300 771,82 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	
Résultat de Fonctionnement (R002)	300 771,82 €
Investissement	
Dépenses	1 527 567,37 €
Recettes	2 177 510,15 €
Bilan exercice	649 942,78 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 587 258,83 €
Résultat d'investissement (R001)	62 683,95 €
TOTAL CUMULE	363 455,77 €

Le budget Principal de la commune est excédentaire de 363 455.97 €.

Madame Céline DESCHAMPS informe de la concordance des chiffres avec ceux de la trésorerie et que le CFU de la commune pour le budget principal a été validé par le Trésorier.

Monsieur le Maire, quitte la salle et Madame Céline DESCHAMPS procède au vote.

Le CFU 2025 de la commune est adopté à la majorité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire est de retour dans la salle.

2- BUDGET COMMUNE – Affectation des résultats

Madame Céline DESCHAMPS informe qu'après lecture des résultats concordant avec le CFU et repris sur l'exercice 2025, il convient d'affecter ces résultats précédemment énoncés.

Monsieur Jacky HECQUET procède au vote.

L'affectation des résultats du budget COMMUNE est votée à la majorité par le Conseil Municipal.

3- BUDGET EAU POTABLE – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline DESCHAMPS, qui est nommée Présidente de séance pour le vote du CFU du budget EAU POTABLE.

Madame Céline DESCHAMPS fait lecture du CFU.

BUDGET EAU	
Fonctionnement	
Dépenses	29 393,50 €
Recettes	113 086,33 €
Bilan exercice	83 692,83 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	280 727,94 €
Résultat de Fonctionnement	364 420,77 €
Investissement	
Dépenses	18 689,57
Recettes	202 816,10 €
Bilan exercice	184 126,53 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 1 461,45 €
Résultat d'investissement	182 665,08 €
TOTAL CUMULE	
	547 085,85 €

Monsieur Didier MORIN demande des explications sur la différence entre le déficit de 2024 et l'excédent de 2025.

Madame Céline DESCHAMPS informe que beaucoup de travaux ont été effectués les années précédentes et très peu en 2025.

Madame Stéphanie CABON demande comment sont générées les recettes.

Monsieur Jacky HECQUET répond que les recettes proviennent des factures d'eau des administrés.

Il rappelle également que de grosses dépenses sont à prévoir sur 2026 pour remettre le forage aux normes, ce qui pourrait provoquer, à nouveau un déficit.

Monsieur Didier MORIN s'interroge sur le déficit généré en 1 an.

Madame Céline DESCHAMPS rappelle que les subventions accordées sont généralement décalées sur l'exercice suivant.

Monsieur Jacky HECQUET revient sur les travaux de mise aux normes du forage et explique qu'une mise en demeure a été adressée à la commune depuis au moins 3 mandats. Les coûts sont importants. Le 2ème forage créé va venir en complément du 1er ce qui apportera, à ce dernier, une eau de meilleure qualité.

Madame Stéphanie CABON pensait que le 2ème forage était destiné à remplacer le 1er.

Madame Céline DESCHAMPS informe que ce 2ème forage n'a pas le débit nécessaire pour fonctionner seul.

Madame Stéphanie CABON demande s'il sera nécessaire de créer un 3ème forage.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE affirme que c'est l'exigence de l'Agence de l'eau et qu'il faudra y penser un jour.

Madame Stéphanie CABON demande pourquoi ce 2ème forage ne supplée pas au 1er.

Monsieur Jacky HECQUET rappelle que ce dernier n'a pas un débit suffisant.

Madame Céline DESCHAMPS rappelle qu'un test de débit doit être effectué.

Monsieur Jacky HECQUET, en réponse à Madame Stéphanie CABON, informe que si un 3ème forage est à prévoir, ce sera sur un prochain mandat.

Monsieur Didier MORIN souligne que ce 2ème forage améliore la qualité de l'eau sur Beaulieu.

Monsieur Stéphane FOTI confirme la dilution de l'eau distribuée par les 2 forages.

Madame Céline DESCHAMPS confirme.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE informe que le département a fait un retour positif sur les prélèvements malgré un taux de nitrate à la limite. Il rappelle que la compétence de l'eau sera assurée, à l'avenir, par l'intercommunalité.

Monsieur Jacky HECQUET informe qu'un bilan a été fait par la société Suez et qu'il sera présenté en Conseil Municipal avant la fin de l'année.

Le budget Eau Potable de la commune est en concordance avec la comptabilité du Trésorier et excédentaire de 547 085.85 €.

Après sortie de Monsieur le Maire, Madame Céline DESCHAMPS procède au vote. Le CFU EAU POTABLE est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire est de retour dans la salle.

4- BUDGET EAU POTABLE – Affectation des résultats

Après lecture des résultats concordant au CFU et repris sur l'exercice 2025, Madame Céline DESCHAMPS rappelle qu'il convient d'affecter ces résultats précédemment énoncés.

Monsieur le Maire procède au vote. L'affectation des résultats pour le budget EAU POTABLE est adopté à la majorité.

5- Désignation d'un référent Label des Villes et Villages fleuris

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Beaulieu-sur-Loire bénéficie d'une Fleur au Label des « Villes et Villages Fleuris ». Ce label promeut une approche globale du cadre de vie : place du végétal dans l'espace public, préservation de la biodiversité et des ressources, qualité des aménagements, valorisation du patrimoine, implication des habitants et attractivité touristique.

Monsieur Yannis SIGNORET avait été désigné représentant lors du mandat municipal précédent, ce dernier serait remplacé par Monsieur Emmanuel LEMAIRE en charge de l'environnement.

Monsieur le Maire procède au vote et le Conseil Municipal accepte, à la majorité, que Monsieur Emmanuel LEMAIRE représente la commune auprès du Label "Villes et villages fleuris »

Monsieur Yannis SIGNORET rappelle que Monsieur Emmanuel LEMAIRE est plus amené à représenter la commune pour ce label car il est plus compétent sur la partie environnementale et plus disponible.

6- Désignation des membres du CoPil commun des sites Natura 2000 – FR 2400528

Monsieur le Maire informe que la commune de Beaulieu-sur-Loire appartenant aux sites Natura 2000 de « Vallée de la Loure de Tavers à Belleville-sur-Loire » ainsi que celui de « Vallée de la Loire du Loiret », doit désigner parmi les membres du Conseil Municipal des représentants auprès du comité de pilotage. Ce mandat permettra de participer aux différents votes et, le cas échéant, de présenter leur candidature intuitu personae à la présidence du CoPil ou celle de la collectivité qu'il représente à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000.

Madame Stéphanie CABON demande en quoi consiste exactement le poste de suppléante.

Déjà référent à la Communauté de Commune, Monsieur Emmanuel LEMAIRE rappelle que les représentants de la commune doivent être présents à chaque réunion et donner un avis favorable sur les décisions prises dans le cadre de la conservation des espaces naturels. Il rappelle que l'implication de la commune auprès de Natura 2000 peut rapporter beaucoup à la commune, notamment sous forme de subvention.

Il informe Madame Stéphanie CABON que le suppléant devra, si lui-même ne peut être présent, assister à la réunion CoPil, qui a lieu une fois/an. Cette réunion statue sur les actions à mener pour l'année suivante.

Après délibération, Monsieur Emmanuel LEMAIRE est nommé référent principal et Madame Stéphanie CABON, suppléante du comité de pilotage NATURA 2000, à la majorité.

7- Parcs photovoltaïques au sol – mise à jour N° 2 du document-cadre proposée par la Chambre d'Agriculture

Monsieur Stéphane FOTI informe le conseil municipal que le document-cadre pour le développement des installations photovoltaïques au sol en espaces agricoles, naturels et forestiers dans le Loiret, a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 2025. Il est exécutoire depuis le 25 juillet 2025.

Pour mémoire, ce document établit les règles de classification des parcelles identifiées comme « incultes » ou non exploitées depuis une durée minimale de 10 ans ainsi que celles relevant de l'une des 14 catégories fixées à l'article R.111-58 du Code de l'Urbanisme. Il cartographie, en annexe, les parcelles inscrites et ouvertes à un projet d'installations photovoltaïques au sol sur des parcelles non inscrites au document-cadre doit être un projet agrivoltaïque.

Il est prévu que l'annexe cartographique soit mise à jour régulièrement pour permettre d'intégrer de nouvelles parcelles dès lors qu'elles répondent aux critères précisés dans le document-cadre.

Monsieur Stéphane FOTI informe que lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2025, une mise à jour n°1 du document cadre avait été proposé. Les parcelles concernées étaient les suivantes :

- Parcelle YV 28 – lieu-dit « Les Pâtis Guillemaults » située aux « Crottets »,
- Parcelle YV 45 – lieu-dit « Les Pâtis Guillemaults » située aux « Crottets »,
- Parcelle XE 42 – « la Trévente » située en face du lieu-dit « Le Foulon »

Un avis favorable a été émis pour les parcelles YV28 et YV45 déjà préalablement définies dans les ZAE nR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) lors du conseil municipal du 30 novembre 2023. La parcelle XE42 n'étant pas dans les ZAE nR de la commune, les membres du Conseil ont émis un avis défavorable.

Une mise à jour n°2 du document cadre est proposée au Conseil Municipal afin d'émettre un avis sur la bonne application des critères conduisant à l'intégration de la parcelle XE 42 – « la Trévente » située en face du lieu-dit « Le Foulon »

La Chambre d'Agriculture informe que ce site a été utilisé pour deux usages :

- du stockage de matériaux, sur la partie sud. La description pédologique est impossible, la note pédologique est donc non définie.
- un parcours de moto-cross de 2010 à 2020, sur la partie nord. Cette partie est actuellement déclarée à la Politique Agricole Commune (PAC) en prairie permanente et ne peut pas être considérée comme non exploitée.

Le critère à retenir pour l'inscription au document-cadre : terres non exploitées

Monsieur Stéphane FOTI demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la mise à jour n°2 du document-cadre et la bonne application des critères conduisant à l'intégration de la parcelle XE 42.

Monsieur Stéphane FOTI, à la demande de Monsieur Emmanuel LEMAIRE explique que la parcelle concernée se situe sur la Coulée des Moulins. C'est un terrain privé sur lequel a été stocké, à une époque, un tas de résidus.

Monsieur Didier MORIN rappelle que cette parcelle n'est pas visible de la route puisqu'elle est en contrebas.

Madame Stéphanie CABON demande s'il est possible de faire des photos de cette parcelle.

Madame Céline DESCHAMPS répond qu'actuellement la parcelle ne se voit pas et, si photos il y avait, cela risquerait d'attirer l'attention.

Madame Stéphanie CABON demande s'il est obligatoire, pour la commune, de proposer des parcelles.

Madame Céline DESCHAMPS répond que la demande émane du propriétaire.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE demande si la parcelle concernée est considérée comme exploitée ou non exploitée.

Monsieur Stéphane FOTI affirme, qu'à ce jour, elle est considérée auprès de la PAC comme exploitée.

Madame Céline DESCHAMPS rappelle que lors d'un conseil municipal précédent, les votes étaient contre car la parcelle n'était pas dans la zone déclarée et qu'aucun poste de raccordement ne pouvait être relié. Elle rappelle également qu'un certain nombre de parcelles étaient imposées.

Madame Stéphanie CABON et Camille BELLEIL s'interrogent sur l'objet du vote.

Madame Isabelle PRUVOST rappelle que si le Conseil Municipal vote contre, le propriétaire ne pourra pas mettre de panneaux photovoltaïques sur sa parcelle.

19h37 : Arrivée de Monsieur Guillaume RAGU.

Monsieur Martial LEYOUR rappelle, qu'à l'époque, il était prévu la plantation de haies pour masquer les panneaux.

Monsieur Stéphane FOTI rappelle que les panneaux sont toujours positionnés sur des terres qui n'ont plus de qualité agricole.

Monsieur Didier MORIN confirme à Madame Stéphanie CABON que ces terres sont de basse qualité.

Madame Stéphanie CABON s'interroge sur les éléments qui feraient basculer les votes pour ou contre.

Monsieur Didier MORIN confirme que ces terres ne pourraient redevenir cultivables compte tenu de leur faible qualité. Planter des panneaux photovoltaïques permettrait au propriétaire de rentabiliser une partie de sa parcelle (seulement 1.5 hectare).

Madame Brenda DESROCHER demande si une enquête publique a été faite auprès des riverains.

Madame Céline DESCHAMPS répond que l'enquête se fait généralement une fois que le Conseil Municipal s'est prononcé.

Monsieur le Maire procède au vote : 18 abstentions et 1 voix contre.

Questions diverses :

Point sur la situation « vigilance rouge canicule »

Monsieur Stéphane FOTI rappelle l'épisode de vigilance rouge, à compter du 20 juin 2026. Une visio-conférence a été animée par la Préfecture. Cette dernière, par arrêté, avait imposé l'arrêt de consommation d'alcool sur la voie publique et donné tout pouvoirs aux maires. Les maires devaient alors tout mettre en œuvre pour la sécurité des enfants et des maitresses, des agents et des administrés.

Suite à la constatation des conditions d'accueil des enfants dans les locaux scolaires, Monsieur le Maire a décidé de fermer les écoles l'après-midi et de maintenir un accueil pour les enfants dont les parents travaillaient l'après-midi. Des climatiseurs mobiles ont été installés, par les agents du service technique, en accord avec l'Éducation Nationale et la Préfecture, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour une vingtaine d'enfants.

Monsieur Stéphane FOTI insiste pour qu'un inventaire de travaux soit fait en cas de nouvelle canicule afin d'éviter de faire toujours les choses dans l'urgence. Il informe que beaucoup d'actions sont envisagées pour l'isolations des bâtiments scolaires (filtres sur les carreaux, rabaissement des plafonds, ...). Les services communaux devront alors suivre un protocole pour faire face aux différentes vigilances (orange, rouge).

Monsieur Emmanuel LEMAIRE rappelle que les travaux d'urgences restent souvent coûteux et inefficaces sur le long terme.

Madame Stéphanie CABON rappelle qu'il faut aussi penser aux personnes vulnérables. Il faudrait peut-être faire une campagne d'information sur les bons gestes à adopter en cas de canicule (remèdes de grand-mères).

Madame Céline DESCHAMPS informe que cela a déjà été fait.

Monsieur Stéphane FOTI informe que la salle des fêtes, seul espace climatisé de la commune, a été mis à disposition pour les administrés souhaitant se rafraîchir. Il rappelle également que les administrés souhaitant être contacté en cas de canicule ou autre, doivent obligatoirement être référencé sur un registre en mairie. Réglementairement, il n'est pas possible de contacter ou visiter une personne qui ne se serait pas référencée. Madame Isabelle BERTRAND signale que les administrés n'ont pas profité de la mise à disposition d'un local climatisé. En effet, les gens devaient sortir de chez eux, prendre leur voiture et revenir chez eux en fin d'après midi sous de fortes chaleurs.

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande si, lors de la distribution des colis de Noël, un recensement ne pourrait être fait.

Monsieur Yannis SIGNORET rappelle qu'il n'y a pas que les personnes âgées mais aussi les personnes fragiles, difficiles à référencer.

Monsieur Stéphane FOTI signale que les personnes ayant des aides à domiciles, des visites des infirmiers ou famille peuvent être écartées. Il insiste sur la réglementation vis-à-vis du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande à Madame Isabelle BERTRAND de réfléchir à une méthode pour identifier les personnes qui auraient besoin d'aide.

Monsieur Florent DEBERNE demande s'il ne serait pas judicieux de climatiser l'école.

Madame Céline DESCHAMPS répond que la commune ne va pas climatiser des locaux non isolés.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE insiste sur le fait qu'il faut éviter les travaux d'urgence et se focaliser sur les travaux préventifs (étanchéité des fenêtres, ...) qui ne se feront pas du jour au lendemain. Monsieur Stéphane FOTI confirme et préconise des actions avec des toiles, des brasseurs d'air,

Monsieur Florent DEBERNE insiste pour que des solutions soient trouvées pour les prochaines canicules en périodes scolaires.

Monsieur Stéphane FOTI informe que les agents des services techniques et administratifs ont vu leurs horaires de travail modifiés.

Pour les agents d'entretien, les horaires ont été modifiés dans la mesure où il n'y avait aucun impact pour l'école.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Stéphane FOTI relate la commission sécurité concernant le groupe scolaire.

Malheureusement, la commune ne pourra prétendre qu'à 37 % de subventions au lieu des 70 % prévu initialement.

Il est donc prévu de phaser les travaux.

Une première phase concernera la partie arrière de l'école, pour laquelle la commune pourra déposer une nouvelle demande de subvention par tranche.

Cette première phase concernerait une entrée temporaire par le City Parc lorsque les travaux du devant commenceront. Une réflexion est en cours pour que cette entrée provisoire devienne définitive et plus sécurisée.

Monsieur Florent DEBERNE demande si les travaux de l'arrière seront aussi contraignants que les travaux de devant.

Monsieur Stéphane FOTI répond négativement puisque les travaux de l'arrière ne sont pas soumis à l'avis des Bâtiments de France, contrairement à l'avant, et qu'ils pourraient être fait par les agents du service techniques.

Madame Stéphanie CABON et Monsieur DEBERNE s'accordent à dire que l'entrée par l'arrière serait plus pérenne.

Monsieur Stéphane FOTI informe qu'un échange avec les enseignants et les parents d'élèves devra avoir lieu pour statuer.

Madame Stéphanie CABON demande les points négatifs d'une entrée par l'arrière.

Monsieur Stéphane FOTI répond qu'il s'agit du parking qui obligerait les parents à se garer plus loin que l'entrée de l'école.

Monsieur Martial LEYOUR affirme que les usagers vont s'habituer à la situation, comme pour la rue de Sancerre.

Madame Stéphanie CABON confirme et approuve si la sécurité est plus importante.

Monsieur Stéphane FOTI revient sur la commission sécurité / incendie : beaucoup d'actions ont déjà été effectuées, ce qui positionne la commune sur des choses très satisfaisantes.

Monsieur Jacky HECQUET signale que la commune rencontre beaucoup de soucis sur un certain nombre de bâtiments. Aujourd'hui la situation est compliquée. En effet, la fermeture provisoire et urgente des locaux de l'Agence Postale a dû être annoncée, par mesure de sécurité pour les agents et administrés. Il a été constaté que la poutre maitresse du plafond est en train de s'effondrer. La visite d'un expert est en attente pour la sécurisation des lieux, afin d'autoriser à nouveau l'ouverture du bureau.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE affirme qu'une analyse complète des bâtiments communaux est indispensable afin de prévoir les éventuelles catastrophes. De ce fait, une ligne budgétaire pourra être allouée, chaque année, pour effectuer les différents travaux. Il rappelle que depuis le début du mandat, la municipalité a dû faire face à l'effondrement des plafonds de la garderie et de la Maison Marret.

Il rappelle qu'il était déjà question, lors du mandat précédent, de faire cette analyse. Cette étude aurait un coût mais permettrait d'anticiper et minimiser les travaux. Il constate que seules les urgences sont traitées mais que l'entretien est négligé faute de temps et de moyens.

Il trouve déplorable que la commune possède de belles bâtisses inutilisables en cas d'urgence. La municipalité a rencontré le cas lorsqu'il a fallu déplacer la garderie dans un bâtiment annexe de l'école, qui se verra en souffrance dans quelques années.

Il trouve dommage que lors des travaux de la mairie, les poutres des bâtiments attenants n'aient pas été vérifiés.

Monsieur Jacky HECQUET répond qu'il a été, à l'époque, paré au plus urgent.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE suggère de réparer avant de créer.

Madame Stéphanie CABON confirme la nécessité de faire un audit sur l'état des bâtiments, cela évitera la découverte urgente de la situation.

Monsieur Florent DEBERNE demande si la commune ne peut pas demander l'intervention des Bâtiments de France.

Monsieur Stéphane FOTI répond que les Bâtiments de France n'interviennent qu'en cas de péril.

Monsieur Didier MORIN propose un passage de la commission travaux dans tous les bâtiments.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE répond que les membres ne sont pas professionnels et peuvent passer à côté de certaines choses.

Madame Céline DESCHAMPS confirme que l'avis d'un expert guidera la commune dans les priorités plus sereinement.

Monsieur Didier MORIN affirme que l'intervention d'un professionnel coûterait moins cher.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE répond qu'un maçon ou un couvreur ne verront que leur partie et pas forcément ce qui concerne un autre corps de métier.

Monsieur Stéphane FOTI conclue en rappelant de faire passer le message aux administrés sur la fermeture de l'Agence Postale, qui ne peut, en l'état, recevoir du public.

Une solution temporaire pourrait être d'installer l'Agence Postale à l'accueil de la mairie. Il semblerait que la Poste puisse mettre à disposition du matériel informatique, mais, il reste le problème de confidentialité et transfert du coffre-fort. La municipalité reste dans l'attente du retour de la Poste. Pour l'instant, seul le service concernant les avisés est disponible. Il informe que la mise en sécurité implique l'étaiyage de tous les étages. Madame Céline DESCHAMPS rappelle que le passage de l'expert risque d'être long.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE informe qu'une boulangerie « le Fournil de Beaulieu » (boulangerie, sandwicherie et traiteur) va s'installer prochainement sur Beaulieu. Un couple de commerçants de Myennes, initialement intéressés par les locaux « chez Saïd », désire ouvrir un commerce dans les locaux de la famille MARCHAND, dans l'ancienne charcuterie. Ces personnes très investies commenceraient les travaux mi-juillet pour ouverture début septembre.

Monsieur Martial LEYOUR rappelle que beaucoup de travaux sont à envisager.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE confirme que les futurs commerçants en sont conscients. Ils désirent favoriser une embauche locale. La fabrication se fera sur place puisqu'ils embauchent actuellement, sur leur autre site, un boulanger et un pâtissier.

L'ensemble du Conseil Municipal espère que les bellocéens joueront le jeu, puisque ces derniers se sont plaints lors des fermetures précédentes.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE informe également de la signature de la vente du BAR-TABAC-PRESSE. Les nouveaux propriétaires devraient tenir les rênes d'ici octobre.

Madame Stéphanie CABON demande l'avancée des places « zones bleues » devant l'épicerie et le déplacement de la boîte aux lettres.

Monsieur Stéphane FOTI informe que cela va être fait très prochainement. Les arrêtés sont faits et le bon d'engagement est passé auprès de la société de traçage.

Madame Stéphanie CABON souhaite avoir quelques précisions sur les décisions prises lors des différentes commissions.

Madame Céline DESCHAMPS répond qu'un compte rendu est fait après chaque réunion et que les validations se font en conseil municipal si besoin.

Monsieur Stéphane FOTI rajoute que seules les décisions urgentes sont prises sur le champ.

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande des précisions sur le feu d'artifice.

Monsieur le Maire répond que la décision sera prise vendredi en bureau municipal.

Monsieur Stéphane FOTI rappelle que l'indice risque incendie IRO est actuellement en 3. Cette catégorie interdit tout tirage de spectacle pyrotechnique.

Madame Stéphanie CABON demande si la dépense engagée sera perdue. Il lui est répondu qu'aucune facture ne sera reçue.

Madame Camille BELLEIL demande que les notes de synthèse des conseils municipaux soient envoyées, à chaque élu, avant les réunions, afin que ces derniers puissent prendre connaissance des sujets et prendre ainsi, les meilleures décisions pour les votes.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette suggestion.

Monsieur Francis BONNEFONT demande ce qu'il en est concernant la demande, auprès des services départementaux, de la création d'une ligne discontinue face au camping. Cela faciliterait l'entrée des véhicules venant de Bonny dans le camping.

Madame Marie-Christine LECLERCQ en profite pour rebondir sur la traversée de la départementale à hauteur du Val Fleuri où il est dangereux d'aller acheter ses légumes.

Monsieur Stéphane FOTI rappelle qu'il est impossible de réduire la vitesse sur la départementale à cet endroit, car la zone est hors agglomération et sans carrefour aménagé.

Madame Céline DESCHAMPS ajoute qu'un passage piéton est également impossible du fait de la limitation de vitesse à 70.

Monsieur Florent DEBERNE demande si les travaux du bâtiment « art et floritude » sont commencés.

Monsieur Jacky HECQUET répond positivement.

Madame Marie-Christine LECLERCQ demande si un inventaire du patrimoine bellocéen ne pourrait pas être fait.

Monsieur Emmanuel LEMAIRE répond que cet inventaire pourrait servir à l'expert mandaté pour vérifier l'état des locaux.

Monsieur Florent DEBERNE demande à ce que des éléments de prévention soient installés aux abords des arrêts de bus scolaires (radars pédagogiques ou petit bonhomme) sur l'ensemble de la commune.

Messieurs FOTI et LEMAIRE confirment que la sécurité des piétons est une priorité.

Monsieur Stéphane FOTI informe que l'ensemble des panneaux installés sur la commune ont été repris et nettoyés par les services techniques.

Madame Isabelle BERTRAND a hâte de manger du pain bellocéen à la terrasse du bar-tabac-presse.

Madame Céline DESCHAMPS et Monsieur Jacky HECQUET rappellent qu'il est urgent de prévoir une commission « Communication » et « RH ».

Monsieur Florent DEBERNE demande si il est possible d'avoir, pour le prochain conseil, un état des dépenses et recettes sur l'année.

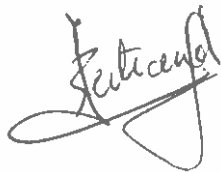
Monsieur Yannis SIGNORET rappelle l'installation, les dimanches et lundis soir, de foodtruck (pizzas et burgers) qui s'installent sur le parking en face du camping et sur la place du marché.

Madame Céline DESCHAMPS rappelle à l'assemblée que la Maison du Terroir est gérée par l'association du même nom. Un agent communal, payé par la commune, y est mis à disposition. Une convention de mise à disposition devra être acceptée par l'assemblée lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h54.

La secrétaire de séance

Madame Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

